

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 mai 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le mercredi 27 mai 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Delerce, Philippe Bertrand, Carole Dinger, Laurence Lassort, Coralie Marmot

Excusés : Bernard Meillason (pouvoir à Pierre Fillon), Christophe Coste (pouvoir à Christian Trémoulet), Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	20 mai 2015
--	-------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 05.

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- transfert DPU zone de la Fattaz à la CCBC
- avenant n° 3, maîtrise d'œuvre Egis, voie verte

I/ Compte rendu de la séance du 20 avril 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Dossiers de demande de subventions au Conseil départemental, fonds de développement des territoires (FDDT)

Le maire expose au conseil, que, comme chaque année, la commune doit déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds de développement des territoires.

Les services administratifs ont constitué 2 dossiers : sécurisation de la rue des Ecoles et programme de travaux sur le Snack de la Plage, et il propose de les adresser au Conseil départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix pour et une abstention (Chrystelle Beurrier, Conseillère départementale, n'ayant pris part ni au débat ni au vote)

AUTORISE le maire à déposer ces dossiers au Conseil départemental.

III/ Communauté de communes du Bas-Chablais, prise en charge de l'instruction du droit des sols

Le maire rappelle au conseil que l'Etat a engagé son retrait des procédures d'instruction du droit des sols, (demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.), par la diminution progressive des actions réalisées pour le compte de la commune par le service instructeur de la DDT, subdivision du Chablais. (convention du 8 décembre 2008))

En conséquence, la communauté de communes du Bas-Chablais (CCBC) s'est dotée d'un service urbanisme chargé de la prise en charge progressive de cette instruction, laquelle sera totale à compter du 1^{er} juin 2015.

Il convient donc, de résilier la convention liant la commune à la DDT et de passer une convention avec la CCBC, lui confiant l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, et de démolir, déclarations préalables) et des certificats d'urbanisme opérationnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de résilier la convention par laquelle la commune confie à la DDT l'instruction du droit des sols et, en remplacement, de passer une convention avec la CCBC l'autorisant à instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et les certificats d'urbanisme opérationnels.

AUTORISE le maire à établir et signer les documents correspondants ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

IV/ Syane 74, convention de financement de la voie verte, tranche conditionnelle n°1

Le maire expose au conseil municipal que le Syane 74 envisage de réaliser les travaux d'électrification de la tranche conditionnelle n° 1 de la voie verte

pour un montant global estimé à	153 398 € TTC
avec une participation communale de	95 438 € TTC.
et des frais généraux de	4 602 € TTC

Il demande au conseil d'approuver ce plan de financement et de s'engager à verser au Syane 74 sa participation financière à l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement et sa répartition tel que présenté

S'ENGAGE à verser au Syane 74

-80 % du montant des frais généraux, soit 3 682 € en fonds propres après réception par le Syane 74 de la première facture de travaux, le solde étant régularisé au décompte final de l'opération.

-les annuités d'amortissement de la participation estimative hors frais généraux à la charge de la commune sur la base des 80 % soit 76 350 €. (1^{ère} annuité au 1^{er} janvier 2016)

V/ Budget primitif principal 2015, décision modificative n° 1, intérêts de la ligne de trésorerie

De façon à régler les 3 000 € d'intérêts dus pour le premier trimestre 2015 sur la ligne de trésorerie ouverte par le Crédit agricole des Savoie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la décision modificative n° 1 sur le budget primitif principal

Dépenses de fonctionnement

6688, de 1 459 € à 4 449 € (+3 000 €)

A prendre sur les dépenses imprévues de fonctionnement

022, de 15 000 € à 12 000 € (- 3 000 €)

VI/ Bail d'une alvéole de la Plage destinée à la restauration

Le maire explique au conseil que Françoise Charmarty désire vendre son fonds de commerce affecté à une alvéole de restauration sur la plage, sous l'enseigne « Le Chichi », parcelle B 0477.

Le bail la liant à la commune, propriétaire, arrive à son terme en septembre 2015.

L'acquéreur potentiel souhaite disposer d'un bail commercial classique de 9 ans (dit « 3-6-9 »).

Le maire souligne que, dès lors, le loyer doit être révisé. Il indique avoir obtenu des ratios auprès de services compétents et propose qu'il soit fixé à 18 000 € par saison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le loyer de l'alvéole commerciale destinée à la restauration sur la plage loué à Françoise. Charmarty sous l'enseigne « Le Chichi » à 18 000 € (local de 30 m² et terrasse de 200 m²) dès le 30 septembre 2015.

AUTORISE le maire à signer le bail commercial correspondant établi par l'étude notariale Fumex à Evian, ainsi que tous actes utiles à la conduite du présent dossier.

VII/ Urbanisme

1/ Déclarations d'intention d'aliéner

a/ Catherine et Maurice Mouchet, les Affouages Filly sud

b/ Nicolas Mouchet, Chevilly

La commune ne fait pas valoir son DPU

2/ Permis de construire

a/ accordé

Abderrhamne Haamdi, local d'accueil, route de Morzy

b/ refusé

Sabine Voelin, habitation, chemin de la Galotte

3/ Permis de construire modificatif accordé

Solenne et Stéphane Kemache, fermeture de l'abri voiture, création d'une place de stationnement, lotissement La Lémane

4/ Déclarations préalables

a/ accordées

David Foucard, portail, rue des Ecoles

Petot/Roulmann, piscine, Les Platires

Alain Berthaud, remplacement du portail, rue des Ecoles

François Lepaud, muret et clôture, Domaine de la Chênaie

Diane et Frédéric Monnot, muret et clôture, Domaine de la Chênaie

Richard Petristy, clôture, lotissement La Lémane

Christian Moille, capteurs solaires, Les Prillets

Anthony Dunes, remplacement porte de garage par fenêtre coulissante, pose de 2 fenêtres de toit, chemin de Cérézy

b/ refusée

Anthony Dunes, carport de 20 m² pour voitures, chemin de Cérézy

VIII/ Transfert du droit de préemption urbain de la zone d'activités de la Fattaz à la CCBC

Le maire demande qu'en complément de la délibération du 29 janvier 2014 modifiant les statuts de la CCBC en lui transférant la compétence «zones d'activités économiques», il convient de déléguer à la CCBC l'exercice du droit de préemption urbain sur la ZA.de La Fattaz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DELEGUE à la CCBC l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la zone d'activités de La Fattaz

DECIDE de prendre en charge les dépenses d'entretien courant de voirie (déneigement, balayage...)

IX/ Voie verte, avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre d'Egis France

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°3 du contrat de maîtrise d'oeuvre de la voie verte avec EGIS France, pour un montant de 5 752,50 € HT

X/ Questions diverses

1/ Le maire

a/ présente un projet de concert de chants corses (Poletti) proposé par l'organisateur du concert de chants ukrainiens.

b/ informe le conseil que la CCBC va lancer la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal, permettant ainsi de prendre en compte les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

c/ informe le conseil qu'une entreprise souhaite développer un projet agro-alimentaire sur la Ferme de Cérézy pour lequel il a fixé comme préalable l'implication de la locataire actuelle.

d/ souligne que les dépenses de fonctionnement des budgets primitifs 2015 représentent une augmentation de 0,08 % par rapport à 2014.

d/ informe le conseil que les diverses recherches ont permis de trouver 42 nouveaux frontaliers sur la commune. Quatre-vingts personnes ayant été pareillement sollicitées n'ont encore pas répondu.

e/ informe le conseil que l'Assemblée nationale vient de confirmer par un amendement au projet de loi sur la transition énergétique l'obligation faite de respecter la servitude de marchepied .

Celle-ci impose aux propriétaires riverains d'un cours d'eau ou d'un lac domanial de laisser un passage de 3,25 m sur chaque rive à l'usage du gestionnaire du lac, des pêcheurs et des piétons.

f/ Informe le conseil que le tribunal administratif a suspendu le permis de construire accordé à la société Immotis, prévoyant la construction de logements aidés.

Il a donc adressé un courrier à la CCBC l'informant que les objectifs de constructions de 18 logements aidés ne pourraient être tenus.

2/ Philippe Bertrand demande que l'orientation des pompes à chaleur se fasse en direction des propriétaires et non des voisins.

3/ Carole Dinger

a/ demande où en est Cynemajeunes

Le maire répond qu'aucune décision définitive n'a été prise, mais que les différents partenaires se sont laissés le temps de la réflexion.

Ainsi, de nouveaux statuts vont donner voix délibérative aux élus, une convention d'objectifs sera rédigée et les coûts de fonctionnement seront précisés en tenant compte des réelles participations des familles et des répartitions entre les communes membres.

b/ demande où en est l'Épicerie du Lac

Le maire répond que le locataire a déposé un dossier d'agrandissement, qui fera l'objet d'une révision du bail.

c/ souhaite que l'environnement végétal de l'école maternelle soit amélioré.

Christian Trémoulet répond que des mesures sont en cours

4/ Roger Béchet

a/demande si les bâches résultant de l'effondrement de la couverture des tennis seront bientôt enlevées.

Le maire répond que l'expert auprès du tribunal vient de donner son autorisation, que des devis ont été demandés, et que les 6 palettes seront enlevées début juin en vue de leur recyclage.

b/ demande si la voie verte entre Sciez et La Fattaz va être bientôt aménagée afin d'améliorer la sécurité.

Le maire répond que son collègue de Sciez lui a dit que cela figurait dans les urgences.

Il va l'interroger lors de la réunion de mise en place de la révision du PLU de Sciez à laquelle il est convié.

5/ Laurence Lassort regrette que 2 parcelles des jardins partagés du chef-lieu restent en friches.

Pierre Artique, élu responsable de ces jardins, répond que le nécessaire sera fait pour qu'elles soient normalement entretenues.

6/ Chrystelle Beurrier

a/ signale le caractère dangereux du croisement de la rue du port des pêcheurs et de la RD 25 : peu de conducteurs respectent la zone 30 (priorité à droite, et priorité aux piétons sur toute la zone, sans nécessité de passages matérialisés.

Il est rappelé que les damiers ont été installés en 2007 en remplacement d'un plateau-ralentisseur dont les éléments en granite avaient été jugés trop bruyants.

Le maire dit que le technicien du Conseil général sera sollicité en vue d'améliorer la sécurité des usagers.

b/ Relate la réunion de la commission « vie associative », à laquelle ont participé les présidents des associations concernées par l'utilisation des locaux et matériels communaux.

7/ Denise Gignoud souhaite que la vitesse des véhicules empruntant la rue desservant la zone d'activités de la Fattaz soit limitée à 30 km/h

Le maire répond qu'il va demander aux entreprises, riverains et usagers de réduire leur vitesse.

8/ Christian Trémoulet fait le point des divers travaux de voirie

a/ voie verte : le goudronnage aura lieu le 10 juin, la voie étant fermée de 8h30 à 17h. L'implantation du mur MVM devant l'hôtel de la Plage aura lieu le 17 juin, route fermée de 8h30 à 12h. Les trottoirs seront finis le 3 juillet.

b/ RD 225 Chevilly, après le rabotage de l'existant, les enrobés seront placés entre le 15 et le 30 juin. (route fermée sauf riverains).

c/ il a fait interrompre l'installation de l'antenne relais Free, l'emplacement n'étant pas conforme.

d/ le projet d'une micro-crèche implantée aux Génévriers a été abandonné, au vu du coût trop important de la réalisation des VRD.

Cet emplacement pourrait être utilisé à d'autres fins : local destiné aux jeunes de la commune, immeuble de logements aidés...

Le coût des VRD devant être plus abordable, une étude a été lancée pour une installation sur l'espace vert situé entre la mairie et la Symphorienne.

e/ il relate l'évolution des TAPS qui ne sont désormais plus confiés à Cynemajeunes, un courrier ayant été adressé à l'inspection scolaire.

Ce sont les personnels du SIVU qui en seront chargés, à raison de 45€/j.

Les horaires de bus scolaires seront avancés d'autant pour ceux qui ne vont pas aux TAPS

9/ Josiane Mouchet informe qu'elle a accompagné 6 personnes âgées à la séance au cinéma de Douvaine organisée par le CIAS.

10/ Prochaines réunions du conseil municipal

lundi 29 juin, 19h (municipalité, mardi 16, 14h)

lundi 20 juillet, 19h, (municipalité vendredi 10, 9h)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h10

Le secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 27 mai 2015